

Commission Edilité & Urbanisme
du Conseil général
de la Ville de Sierre

**Demande d'octroi d'un crédit
d'engagement pour les
rénovations et
l'agrandissement de l'école
de Borzuat**

Membres :

Lidia Petrics, présidente
Jérémy Zuber
Anne-Marie Bonvin-Zufferey
Irene Casimiro
Ralph Guntern
Vincent Duc
Romain Constantin
Marc Makusu
Dave Vuissoz
Irene Casimiro, chargée du rapport

Sierre, le 16 mai 2022

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Description du projet et des travaux.....	4
3. Coûts et charges.....	Erreur ! Signet non défini.
5. Conclusion de la commission.....	6

1. Introduction

Sur mandat du bureau du Conseil Général, la Commission Edilité et Urbanisme (ci-après : la commission) doit :

- Examiner les documents fournis
- Préaviser sur l'entrée en matière
- Discuter le détail
- Donner un préavis sur l'objet à traiter
- Rapport au Conseil Général lors de la séance du 8 juin 2022

Sur la base des documents suivants :

- Courrier du conseil municipal
- Message du Conseil Municipal
- Devis complet
- Descriptif technique global
- Plan du projet

Pour mener à bien ce mandat, la commission s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter de la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat. Elle a également rencontré Madame Laurence Salamin, architecte de Ville et Monsieur Patrick Caloz responsable des bâtiments communaux. Ils ont répondu aux différentes questions de la commission au sujet de différentes thématiques liées aux travaux et au fonctionnement de la future école. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité.

2. Description du projet et des travaux

Le plan directeur des écoles sierroises, validé en 2006 et réactualisé en 2021, planifie notamment les assainissements de différentes constructions, dont le centre scolaire de Borzuat.

L'Etat du Valais a validé la clause de besoin en 2020 pour les travaux de rénovation. Par conséquent, les bâtiments suivants vont être rénovés :

- **La Grande Barre de 1940** : fera l'objet d'une intervention majeure afin de pouvoir satisfaire aux nouvelles normes en vigueur d'ordre pédagogique, sismique, énergétique et feu. La charpente en bois, existante, sera maintenue. Tout le reste de la toiture sera entièrement rénovée et fera partie de l'enveloppe thermique du bâtiment (la toiture actuelle n'est pas isolée). Le projet actuel prévoit que la couverture sera principalement recouverte par des panneaux solaires à l'exception de la zone Nord qui sera recouverte d'un plaquage métal.

Le projet prévoit 15 salles de classe standard, des locaux sanitaires, 4 salles d'appui, 1 salle des maîtres, 1 salle multifonctions, (capacité 240 personnes sous les combles) ainsi que des locaux de rangement.

Afin d'assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite, un ascenseur répondant aux exigences légales sera nouvellement installé. Il y aura les équipements électriques et informatiques nécessaires pour des projections avec beamer. Une paroi mobile permettra de séparer les combles en deux espaces. Cette salle a pour but de mettre à disposition un espace de créativité aux élèves du centre mais pourra également être utilisée par les sociétés locales.

Les salles ACM seront intégrées au Nord du bâtiment. Les anciens équipements comme les tables, les chaises et les tableaux noirs seront répartis dans l'ancien ECCG et l'ancien bâtiment de l'école allemand pour la durée des travaux. Ensuite, ils seront évacués. Les tableaux interactifs seront répartis entre l'ancien ECCG et Gorki. Ils seront réutilisés à la fin des travaux, sur la base d'un programme mis en place par le service informatique.

- **La salle de gym 1973, implantée entre la Grande Barre 1940 et le bâtiment Rilke** :

Cette salle sera entièrement rénovée afin de répondre également aux exigences actuelles. Selon les explications de M. Caloz, le matériel mobile (moutons, barres parallèles, etc.) et le petit matériel (ballons, etc.) seront stockés et réutilisés. Le matériel fixe (espaliers, anneaux, etc.) sera remplacé à neuf.

- **Le pavillon provisoire de 1962**, actuellement utilisé par les classes ACM, sera mis hors service dès le début des travaux et sera déconstruit. En principe il en ira de même pour l'ancienne école allemande, pour autant que les autorisations soient délivrées et qu'aucun autre usage ne soit envisagé au terme des travaux.

En complément M. Caloz nous a apporté les précisions suivantes :

Pour un bon déroulement des travaux et une bonne harmonie entre les piétons et les véhicules le plan d'installation du chantier qui faisait déjà partie de l'un des critères d'évaluation des soumissionnaires lors de l'appel d'offres pour le mandat d'architecte, il prévoit que les véhicules de chantier accèdent par le Sud à savoir par l'Avenue des écoles (déconstruction partielle du mur et reconstruction à l'identique à la fin des travaux).

- Les horaires des cours seront maintenus durant toute la durée des travaux. La cour côté nord-est de l'école sera entièrement sécurisée et les élèves n'auront pas accès à cette zone.
- En cas d'incendie, et comme aujourd'hui, la cour d'école est accessible aux véhicules d'urgence via la Rue Edmond-Bille. Tout nouvel ouvrage fait l'objet d'un concept de sécurité basé sur les Prescriptions de protection incendie AEAI qui fait partie intégrante de la demande d'autorisation de construire

Le projet de rénovation a été mis à l'enquête publique en mars 2022. En cas d'absence d'opposition et de l'acceptation du crédit d'engagement en juin 2022 les travaux préparatoires débuteront dans le courant du mois de septembre 2022 pour une remise de l'ouvrage en janvier 2026.

3. Coûts et charges

A la lecture du devis complet remis par le Conseil municipal notre commission estime que les coûts semblent en adéquation avec les travaux projetés.

En matière de coûts énergétiques M. Caloz nous a précisé que la production électrique des panneaux solaires sera utilisée prioritairement pour notre bâtiment et que le surplus sera renvoyé dans le réseau électrique (les modalités techniques et financières devront encore être réglées sur la base d'un contrat à établir avec OIKEN). Pour espérer une autonomie, il faudrait stocker cette énergie ce qui n'est pas envisageable (batteries, coûts de ces dernières, etc.) Concernant les sondes géothermiques, il est prévu d'effectuer des essais durant cet été afin de déterminer le potentiel énergétique du sol.

A titre comparatif les besoins en énergie liés au chauffage sont actuellement de 345'499 kWh par année pour la grande barre, le pavillon et la salle de gym. A l'avenir la consommation moyenne projetée (grande barre, classes ACM et salle de Gym) serait de 47'500 kWh. Sa diminution est due au renouvellement des isolations, au changement de toutes les fenêtres nouvellement équipées de triple vitrage et des nouveaux équipements de production énergétique.

Pour la consommation projetée, environ 40% proviendra de l'autoconsommation, soit environ 19'000 kWh. Le solde proviendra du réseau OIKEN, soit env. 28'500 kWh. En théorie, les deux toitures solaires projetées devraient produire environ 140'000 kWh/an.

Il convient toutefois d'attirer votre attention que si les kWh sont réduits, le coût de l'énergie n'est pas réduit d'autant car le prix du kWh électrique est environ 2x plus cher que le prix du kWh gaz (situation du marché au début 2022).

A noter également que les coûts estimés par le bureau technique se basent sur un calcul théorique ressortant des normes SIA. Le comportement de l'utilisateur peut avoir une grande incidence sur la consommation réelle.

Les consommations électriques pour l'éclairage et les besoins courants (ordinateurs, etc.) n'ont pas été comparés, mais seront inférieurs aux consommations actuelles, en particulier, suite à la mise en place d'éclairages LED (néons actuellement). Les consommations des appareils existants (ordinateurs, etc.) ne devraient pas avoir d'incidence car l'équipement reste plus au moins le même.

4 Conclusion de la commission

Après avoir consulté les différents documents mis à disposition par la municipalité et suite à la séance avec Mme Laurence Salamin, architecte de la Ville, et Monsieur Patrick Caloz, responsable des bâtiments communaux, la CEU, à l'unanimité, met en exergue les éléments suivants :

- Les travaux d'assainissement satisferont aux nouvelles normes en vigueur d'ordre pédagogique, sismique, énergétique et feu. De plus, une amélioration des accès aux personnes à mobilité réduite est prévue.
- Les accès et la sécurité sont garantis ainsi que la qualité d'enseignement durant toute la durée des travaux.
- Une optimisation de l'espace existant est prévue par un aménagement des combles pour une utilisation multifonctionnelle interne et par les sociétés locales, ainsi que la nouvelle implantation des classes ACM au nord du bâtiment.
- Le bilan énergétique du bâtiment sera amélioré grâce à son enveloppe thermique, avec le choix des énergies par la pose de panneaux solaires, ainsi que par le système de chauffage géothermique.

Au vu de ce qui précède, la CEU préavise favorablement et à l'unanimité, l'entrée en matière sur la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat.

Pour la Commission d'Edilité et d'Urbanisme,

Lidia Petrics

Présidente



Irène Casimiro

Chargée du rapport

